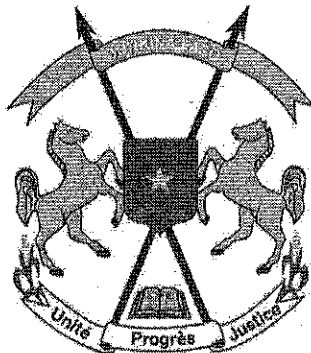


VERIFIÉ AU PRONONCÉ

BURKINA FASO
UNITE - PROGRES - JUSTICE



DIX-HUITIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

**DECLARATION DU BURKINA FASO
A L'EXAMEN DU RAPPORT DE LA
NOUVELLE-ZELANDE POUR LE SECOND
CYCLE DE L'EPU**

Prononcée par

Son Excellence Monsieur Prosper VOKOUMA,
Ambassadeur, Représentant Permanent du Burkina Faso
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Genève, le 27 janvier 2014

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso souhaite la bienvenue à la délégation de la Nouvelle-Zélande et la félicite pour la présentation de son rapport national au Groupe de Travail de l'Examen Périodique universel.

Ma délégation salue les efforts accomplis par ce pays afin de rendre effective la jouissance des droits de l'homme par ses citoyens malgré les multiples défis qui se posent à lui et l'encourage à poursuivre dans ce sens.

Comme il ressort du rapport, l'architecture juridico-institutionnelle de la promotion et la protection des droits de l'homme en Nouvelle-Zélande a évolué depuis 2009, date du premier passage de ce pays à l'EPU.

En effet, le pays a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants le 20 septembre 2011.

Ensuite, ma délégation note avec satisfaction les efforts fournis pour institutionnaliser et rehausser le niveau de la représentation des femmes tant au niveau des postes de décision que dans les postes électifs.

Elle salue également l'engagement de la Nouvelle-Zélande dans la lutte contre la mortalité et la morbidité maternelles évitables en partenariat avec la Colombie et le Burkina Faso.

Sachant que le plein épanouissement des populations néo-zélandaises passe par la mise en œuvre de politiques publiques équitables, le Burkina Faso encourage la Nouvelle-Zélande à poursuivre la dynamique déjà engagée pour identifier et éradiquer toutes les formes de discrimination et d'inégalité.

Monsieur le Président, tout en réitérant ses encouragements à la Nouvelle-Zélande, ma délégation voudrait lui adresser les recommandations suivantes :

- ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, afin de l'incorporant dans sa législation interne et ériger la disparition forcée en infraction spécifique ;
- ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- élaborer un nouveau plan d'action relatif aux droits de l'homme sous l'égide de la Commission néo-zélandaise des droits de l'homme.

Le Burkina Faso se réjouit de la poursuite de la Coopération entre la Nouvelle-Zélande et les mécanismes relatifs aux droits de l'homme depuis son dernier passage à l'EPU.

Enfin, mon pays lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle accompagne la Nouvelle-Zélande dans son engagement de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, si ce pays en fait la demande.

Je vous remercie